



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 4 mai 2021, a donné l'avis de motion suivant qu'il présentera à une séance subséquente le règlement :

n° : 2021-245

Règlement 2021-245 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Yvon Potvin donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé la modification du règlement sur la gestion contractuelle. Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible à la mairie.

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

Le Règlement numéro 2021-245 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 7 mai 2021

Martine Lafond,
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le septième jour du mois de mai deux mille vingt et un, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal, bureau de poste et sur le site Internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 mai 2021.

Martine Lafond,
directrice générale et secrétaire-trésorière